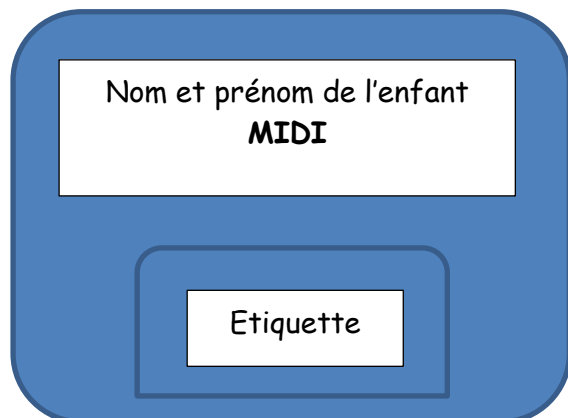




CONDITIONS D'UTILISATION

Tous les enfants de maternelle doivent obligatoirement être munis d'un badge indiquant de manière quotidienne ses déplacements le midi et le soir.

LE BADGE



Ce badge, comprenant un jeu d'étiquettes, sera à votre disposition au secrétariat du SIVU en mairie de Sainte-Marie. Celui-ci sera à votre charge pendant tout le cursus maternel de votre enfant. Il devra être restitué au SIVU à la fin de la grande section maternelle. Chaque matin, vous insérerez 2 étiquettes (midi et soir) indiquant les destinations choisies pour votre enfant.

Ce badge devra être remis impérativement :

- Soit à l'accompagnatrice du bus ;
- Soit au personnel du périscolaire ;
- Soit aux ATSEM.

ATTENTION :

→ Si votre enfant ne dispose pas de badge, il se verra refuser l'accès au bus et au périscolaire.

→ L'inscription au périscolaire reste obligatoire, le fait d'insérer l'étiquette « périscolaire » dans le badge, ne vaut pas une inscription.

→ En cas de perte de badge, le SIVU de la Chauvière peut vous mettre à disposition un deuxième badge sachant que celui-ci sera facturé 15 euros.

Merci de respecter scrupuleusement l'utilisation de ce badge, afin d'éviter tout désagrément pour votre enfant.

La Présidente du SIVU de la Chauvière

Nathalie PETETIN